



DEBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Contribution d'Europe Ecologie les Verts Basse-Normandie

De manière générale, EELV se retrouve dans les éléments portés en Basse-Normandie dans le cadre de la concertation régionale du DNTE.

Ainsi, nous appuyons fortement les points suivants:

- sensibilisation et formation de tous.
- assurer la maîtrise publique des mesures phares de la transition énergétique pour garantir l'intérêt général.
- la nécessité d'une prise en compte systématique, globale et transversale des enjeux énergétiques dans les politiques quel que soit l'échelon (Etat, collectivités), à savoir éco-conditionnaliser les aides à la trajectoire "3x20" en 2020 et "facteur 4" en 2050 et les porter en tant qu'objectifs réglementaires.
- limiter les déplacements et développer les transports alternatifs à la voiture "solo".
- Promouvoir l'économie de fonctionnalité, l'économie circulaire.
- transition agricole orientée vers des exploitations génératrices d'emploi et d'économie comme étudié par l'institut de l'élevage, orientés vers l'agroécologie, l'autonomie en protéines, les circuits courts, et permettant de prendre part à la transition énergétique (filiales biomasses bois et méthanisation).
- adaptation du réseau électrique pour en permettre l'évolution en smart grids.
- introduire dans chaque projet la dimension collective, participative et citoyenne, pour permettre une maîtrise du projet et des retombées localement.
- favoriser les projets à dimension territoriale afin de garantir adéquation entre ressource et besoins, tout en permettant la solidarité territoriale, garantie de la durabilité des réalisations.

Toutefois, EELV Basse-Normandie souhaite souligner certains aspects spécifiques à notre région et faire quelques contributions supplémentaires.

EPR

- Dans la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, le Président de la République, en cadrage du débat a fixé l'objectif d'évolution de la part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité, de plus de 75% aujourd'hui à 50% en 2025.
- D'autre part, le paquet "climat-énergie" auquel nous lient nos engagements européens nous impose d'atteindre au moins 20% d'économie de consommation d'énergie par rapport à un scénario tendanciel.
 - Ainsi, ces deux contraintes liées induisent une réduction de la production totale d'électricité nucléaire de plus de 25% de ce qu'elle est aujourd'hui.
 - **Entre la réduction de la consommation d'électricité et l'accroissement des énergies renouvelables, le parc nucléaire français actuel est largement suffisant jusqu'en 2025. L'EPR n'est donc pas nécessaire énergétiquement à court terme.**
- D'autre part, une des trois priorités dans le secteur électrique de la loi POPE (programme fixant les orientations de la politique énergétique) était de maintenir l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020 en disposant, vers 2015, d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération opérationnel permettant d'opter pour le remplacement de l'actuelle génération. Cette loi est à l'origine de la décision de construire un réacteur EPR à Flamanville, dont le démarrage était initialement prévu pour 2012. Le chantier a connu d'importants retards et l'objectif calendaire ne sera pas tenu.
- Or les exploitants disent eux-mêmes que l'EPR est une technologie déjà dépassée car trop chère pour ses performances. Ils avancent eux-mêmes qu'ils ne la développeront plus.
 - **Il ne sert à rien d'entretenir sur le parc nucléaire un prototype sans générique prévu. L'EPR n'est donc pas nécessaire en tant que prototype à long terme.**

Ce coût déjà exorbitant aujourd'hui le sera encore plus s'il est mis en charge, car il faudra alors inclure tout le coût lié au démantèlement, ainsi qu'au fonctionnement d'un réacteur dont nous avons vu plus haut qu'il n'était pas nécessaire.

La trajectoire engagée permet la sortie du nucléaire au terme de deux à trois décennies, avec un mix énergétique beaucoup plus autonome, positif pour notre balance commerciale et pour la sécurité des populations.

Emploi

L'évolution du parc nucléaire à la baisse demande en termes humains deux trajectoires à anticiper pour assurer à la fois la sécurité du parc nucléaire et la sécurité d'emploi des travailleurs.

Il nous faut anticiper la baisse des besoins de travailleurs spécialisés dans le parc nucléaire en

production et réorienter vers le nouveau secteur porteur d'emplois du nucléaire, à savoir le démantèlement. La France doit s'engager de façon très volontariste, à l'image de l'engagement qu'elle a eu dans les années 70-80 sur le parc nucléaire alors en construction, afin d'en faire une filière française de première importance reconnue au niveau international.

- Nous souhaitons la création d'un **site pilote de démantèlement**, préfiguration d'une **filière de démantèlement des installations nucléaires** mettant en œuvre des techniques de pointe, un personnel qualifié et une forte protection sociale et sanitaire.
- Nous devons **organiser les reconversions nécessaires et les transmissions de compétences afin d'assurer sécurité et sûreté nucléaire en France**, en concertation avec les organisations syndicales.

Structuration de toutes les filières

Nous ne devons pas focaliser toutes les énergies en terme de recherche, innovation, formation, financement sur le développement de certaines filières lourdes comme nous le constatons actuellement uniquement sur les EMR.

- Nous devons veiller à **bien structurer toutes les autres filières d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable, sur l'ensemble du territoire, en nous appuyant aussi sur le tissu local PME, TPE. Gage de création d'emplois non délocalisables, et d'une économie renouvelée pour tous les territoires.**

Gouvernance - développement

Décentralisation - démocratisation - coopération : doivent devenir les maîtres mots du système énergétique.

De manière générale, nous sollicitons un partenariat professionnels / Etat / collectivités et une animation des programmes à partir des territoires.

- **la compétence énergie doit revenir aux collectivités locales** en matière de production, d'efficacité et pour la gestion des réseaux de distribution (retour des régies publiques d'énergie).
- **La région étant le garant d'une bonne coopération et développement sur l'ensemble de son territoire, elle doit être positionnée en chef de file.**
- L'ensemble des réseaux doit être ré-imaginés afin de relocaliser et rapprocher production et besoins et d'éviter les transferts importants et sur de longues distances entraînant risques et pertes (dont un exemple emblématique reste la THT en Basse-Normandie) : développement des réseaux de chaleur, réaménagement des réseaux électriques en smart-grids
- **recherche et développement massifs dans les renouvelables, dans les réseaux et les moyens de stockage.**
- Nous ne devons pas tout concentrer dans les projets à grande échelle comme nous le voyons

actuellement et **favoriser les projets d'échelle petite et moyenne initiés et contrôlés par des citoyens** (individuellement ou regroupés en associations ou coopératives) pour une meilleure gouvernance. Ces réalisations ont de plus un fort potentiel pédagogique (incitation aux économies d'énergie) et constituent un enjeu démocratique d'importance, en permettant un contrôle de l'énergie sur un mode "horizontal" plutôt que exclusivement "vertical" (cf. thèses de J. Rifkin entre autres).

- Création d'un **guichet unique pour financer et informer, mettre en relation**. Attention à pouvoir **s'appuyer sur les TPE et PME de l'artisanat local**, et que ces deux secteurs ne soient **pas trustés par de grands groupes**, qui avec des moyens uniformes ne répondraient pas aux critères d'exigence et de performance des travaux engagés, et détruiraient l'économie locale.

Financement - tarifications

- **simplification des tarifs, des procédures, du cadre réglementaire** avec un alignement s'inspirant du cadre existant sur les plus grands marchés européens. Les **tarifs d'achat devront être justes, prévisibles et concertés**.
- **l'autoconsommation** doit être soutenue.
- Au minimum, un **droit à l'investissement citoyen dans les renouvelables** doit être permis grâce à l'**épargne fléchée**, l'**obligation de permettre des prises de participation au capital de projets locaux**, les **coopératives**. ceci permettra au maximum de bénéficier localement des retombées économiques ainsi que la maîtrise des investissements liés à la transition énergétique.
- refonte et renforcement des systèmes d'aides publiques (livret vert, subventions, déductions fiscales, cadre réglementaire) pour permettre l'investissement citoyen.
- la **contribution au service public de l'électricité (CSPE)**, qui finance notamment les tarifs d'achat, doit être **réformée pour inclure toutes les énergies renouvelables**, y compris celles qui sont déjà rentables pour réduire les surcoûts.
- **créer la contribution au service public de la chaleur renouvelable (CSPCR)** pour alimenter les tarifs d'achat de la chaleur renouvelable.
- renforcement des certificats d'économie d'énergie.
- Création de sociétés de 1/3 financement avec développement de fonds régionaux de la transition énergétique pour accompagner les investissements dans les énergies renouvelables ou les économies d'énergie.



Contact : Europe Écologie Les Verts Basse-Normandie
25 rue Varignon - 14000 CAEN
09-52-50-67-14 – bassenormandie@eelv.fr